

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**Date: 10 décembre  
2022.....INTITULE DE L'ACTION : Journée de la transition  
écologique.....

DEPENSES (*)		RECETTES	
Achats matériels (1)		Autofinancement	
		Décathlon-Gourdes éco	405
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Gâteaux familles	90,91
<b>Gouter enfant</b>			
Alimentation + divers	537,61		
<b>Pause méridienne</b>			
Alimentation + pain	408,30		
Boissons	400		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1200</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Busabiclous	350		
Personnel bénévole		Bénévolat	275,52
Esterra, Zéro déchets et Ligue NPDC Foot	206,64		
Maison du vélo de Roubaix	68,88		
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>1971,43</b>		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1971,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1971,43</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
-